

## **CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal est convoqué le 26 février 2014 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Convention MEDICOM pour la médecine du travail du personnel communal
- Demande d'aide financière pour la réhabilitation du four de Pra Premier
- Demande de subvention au Conseil Général pour la pratique du ski dans les écoles
- Demande de subvention au Conseil Régional, au titre du Fonds de Solidarité Locale 2014 pour l'acquisition d'un engin de chantier
- Location de la licence IV
- Echange de terrain avec M. et Mme MERLE René
- Echange de terrain avec M. et Mme BRET Jean-Claude
- Cession de terrain au SyME05 pour l'implantation d'un poste de transformation à La Draye
- Autorisation d'engager une dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2014

Val-des-Prés, le 21 février 2014  
Le Maire, René SIESTRUNCK

### **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2014**

L'an deux mil quatorze et le vingt six février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Mme Inès GALLO à M. René SIESTRUNCK

M. Thierry AIMARD à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

#### **Convention MEDICOM pour la médecine du travail du personnel communal**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer un avenant à la convention de 2009, précisant les missions du service de médecine préventive.

#### **Demande d'aide financière pour la réhabilitation du four de Pra Premier**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite de monsieur le Sénateur des Hautes-Alpes une aide financière la plus élevée possible au titre de la réserve parlementaire,
- arrête le plan de financement suivant :
  - coût des travaux et équipements H.T. : ..... 87.614,00 €
  - subvention du Conseil Général : ..... 10.000,00 €
  - FCIC 2013 et 2014 : ..... 20.000,00 €
  - aide financière réserve parlementaire (député) : ..... 12.000,00 €
  - aide financière réserve parlementaire (sénateur) : ..... 10.000,00 €
  - autofinancement de la commune : ..... 35.614,00 €

#### **Demande de subvention au Conseil Général pour la pratique du ski dans les écoles**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite une aide du Conseil Général pour les frais de transport jusqu'à la station de ski de Montgenèvre, dans le cadre de la pratique de ski alpin par les élèves de l'école primaire durant l'hiver 2013-2014,
- fixe la participation des communes à un taux identique à celui du Conseil Général, soit 9,90 € par élève,

- autorise le Maire à signer une convention avec le Conseil Général,
- décide qu'une participation couvrant le solde des frais de transport sera demandée aux familles.

### **Demande de subvention au Conseil Régional, au titre du Fonds de Solidarité Locale 2014 pour l'acquisition d'un engin de chantier**

Reportée

### **Location de la licence IV**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de louer la licence de boissons n° IV à M. Gérard LAMASSE, exploitant du bar des Alpes, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 30 septembre 2014,
- fixe le montant de la location à 800 €.

### **Echange de terrain avec M. et Mme MERLE René**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'échange de 114 m<sup>2</sup> de la parcelle communale D 315 de 200 m<sup>2</sup> contre 114 m<sup>2</sup> de la parcelle D 314 et contre la parcelle D 1197 de 91 m<sup>2</sup> appartenant à M. et Mme MERLE René. La soulte de 86 m<sup>2</sup> de la parcelle D 315 sera vendue au prix de 60 € le m<sup>2</sup> à M. et Mme MERLE René,
- précise que les frais de géomètre et les frais de notaire seront divisés par moitié,
- autorise le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'affaire.

### **Echange de terrain avec M. et Mme BRET Jean-Claude**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'échange de la parcelle C 856 d'environ 31 m<sup>2</sup> appartenant à M. et Mme BRET Jean-Claude contre une superficie de 35 m<sup>2</sup> détachée de la parcelle communale C 1190,
- précise que les frais de géomètre et de notaire seront payés par moitié,
- autorise le Maire à signer l'acte d'échange ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon.

### **Cession de terrain au SyME05 pour l'implantation d'un poste de transformation à La Draye**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention avec le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes, pour la dépose de la ligne HTA et l'installation à demeure d'une canalisation souterraine d'environ 20 mètres sur la parcelle A 375 ,
- décide de déclasser 6 m<sup>2</sup> du domaine public et de les vendre au Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes au prix de 1 € pour la pose d'un poste de transformation,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente,
- précise que tous les frais de géomètre, de notaire et d'enregistrement sont à la charge du SyME05.

### **Autorisation d'engager une dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2014**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à engager la dépense correspondant à la fourniture et la pose d'un poêle à granulés pour un montant de 5.309,34 € TTC,
- dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2014 lors de son adoption.

Val-des-Prés, le 5 Mars 2014  
Le Maire, René SIESTRUNCK

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**

**Séance du 26 Février 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 6

votants : 9

Date de la convocation :

21 Février 2014

Date d'affichage :

21 Février 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-six février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Mme Inès GALLO à M. René SIESTRUNCK

M. Thierry AIMARD à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Convention MEDICOM pour la médecine du travail du personnel communal

Monsieur le Maire rappelle la convention signée en 2009 avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes pour la médecine du travail du personnel communal. Il expose qu'à la demande du Centre de Gestion, il convient de prendre un avenant pour préciser les missions du service de médecine préventive et informe que le coût forfaitaire pour 2014 reste inchangé, soit 71 € la visite médicale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer un avenant à la convention de 2009, précisant les missions du service de médecine préventive.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
René SIESTRUNCK

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**

**Séance du 26 Février 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 6

votants : 9

Date de la convocation :

21 Février 2014

Date d'affichage :

21 Février 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-six février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Mme Inès GALLO à M. René SIESTRUNCK

M. Thierry AIMARD à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Demande d'aide financière pour la réhabilitation du four de Pra Premier

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de restaurer le four communal de Pra Premier dont la charpente et les façades se dégradent, car il fait partie du petit patrimoine rural. Par ailleurs il est régulièrement utilisé pour la fabrication du pain, par les associations qui assurent également la transmission des savoir-faire aux enfants des écoles. Le Maire propose de solliciter une aide financière auprès de monsieur le Sénateur des Hautes-Alpes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite de monsieur le Sénateur des Hautes-Alpes une aide financière la plus élevée possible au titre de la réserve parlementaire,
- arrête le plan de financement suivant :
  - coût des travaux et équipements H.T. : ..... 87.614,00 €
  - subvention du Conseil Général : ..... 10.000,00 €
  - FCIC 2013 et 2014 : ..... 20.000,00 €
  - aide financière réserve parlementaire (député) : ..... 12.000,00 €
  - aide financière réserve parlementaire (sénateur) : ..... 10.000,00 €
  - autofinancement de la commune : ..... 35.614,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
René SIESTRUNCK

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**

**Séance du 26 Février 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 6

votants : 9

Date de la convocation :

21 Février 2014

Date d'affichage :

21 Février 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-six février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Mme Inès GALLO à M. René SIESTRUNCK

M. Thierry AIMARD à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Demande de subvention au Conseil Général pour la pratique du ski dans les écoles

Monsieur le Maire informe que le Conseil Général encourage la pratique sportive dans les écoles primaires et notamment la pratique du ski, de la natation et des activités physiques de pleine nature. Il y a lieu de signer une convention avec le Conseil Général et de fixer la participation de la commune, qui ne peut être inférieure à celle du département. Pour 2014, le projet du regroupement pédagogique prévoit six séances de ski alpin à Montgenèvre, aidé par le Conseil Général à hauteur de 9,90 € par élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite une aide du Conseil Général pour les frais de transport jusqu'à la station de ski de Montgenèvre, dans le cadre de la pratique de ski alpin par les élèves de l'école primaire durant l'hiver 2013-2014,
- fixe la participation des communes à un taux identique à celui du Conseil Général, soit 9,90 € par élève,
- autorise le Maire à signer une convention avec le Conseil Général,
- décide qu'une participation couvrant le solde des frais de transport sera demandée aux familles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
René SIESTRUNCK

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**

**Séance du 26 Février 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 6

votants : 9

Date de la convocation :

21 Février 2014

Date d'affichage :

21 Février 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-six février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Mme Inès GALLO à M. René SIESTRUNCK

M. Thierry AIMARD à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Location de la licence IV

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M. Gérard LAMASSE pour louer la licence de boissons n° IV appartenant à la commune, afin de l'exploiter dans le cadre de son activité à Val-des-Prés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de louer la licence de boissons n° IV à M. Gérard LAMASSE, exploitant du bar des Alpins, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 30 septembre 2014,
- fixe le montant de la location à 800 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
René SIESTRUNCK

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**

**Séance du 26 Février 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 6

votants : 9

Date de la convocation :

21 Février 2014

Date d'affichage :

21 Février 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-six février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Mme Inès GALLO à M. René SIESTRUNCK

M. Thierry AIMARD à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Echange de terrain avec M. et Mme MERLE René

Monsieur le Maire rappelle que M. et Mme MERLE René ont obtenu une autorisation de construire une résidence de tourisme le 19 août 2004 (PC 00517404B0008) sur un terrain cadastré D 1198 issu de la parcelle D 313, situé au Rosier en zone INA. Afin de permettre la réalisation des équipements nécessaires à la desserte de celui-ci, le permis de construire prévoyait une cession gratuite à la commune de la parcelle D 1197 de 91 m<sup>2</sup> issue de la division de la parcelle D 313.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M. et Mme MERLE René qui sollicitent de pouvoir échanger 114 m<sup>2</sup> à détacher de leur parcelle D 314, selon un tracé qui permettra de poursuivre la desserte de la partie supérieure contre 114 m<sup>2</sup> de la parcelle communale D 315 et acquérir la soulte de 86 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'échange de 114 m<sup>2</sup> de la parcelle communale D 315 de 200 m<sup>2</sup> contre 114 m<sup>2</sup> de la parcelle D 314 et contre la parcelle D 1197 de 91 m<sup>2</sup> appartenant à M. et Mme MERLE René. La soulte de 86 m<sup>2</sup> de la parcelle D 315 sera vendue au prix de 60 € le m<sup>2</sup> à M. et Mme MERLE René,
- précise que les frais de géomètre et de notaire seront payés par moitié,
- autorise le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

-

Le Maire,  
René SIESTRUNCK

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**

**Séance du 26 Février 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 6

votants : 9

Date de la convocation :

21 Février 2014

Date d'affichage :

21 Février 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-six février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Mme Inès GALLO à M. René SIESTRUNCK

M. Thierry AIMARD à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Echange de terrain avec M. et Mme BRET Jean-Claude

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 janvier 2013 relative à une autorisation temporaire de passage à la parcelle C 859 par la parcelle communale C 1190. Il y a lieu de régulariser par l'échange de la parcelle C856 d'une superficie d'environ 31 m<sup>2</sup> appartenant à M. et Mme BRET Jean-Claude contre une superficie de 35 m<sup>2</sup> de la parcelle communale C 1190.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'échange de la parcelle C 856 d'environ 31 m<sup>2</sup> appartenant à M. et Mme BRET Jean-Claude contre une superficie de 35 m<sup>2</sup> détachée de la parcelle communale C 1190,
- précise que les frais de géomètre et de notaire seront payés par moitié,
- autorise le Maire à signer l'acte d'échange ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
René SIESTRUNCK

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 26 Février 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 6

votants : 9

Date de la convocation :

21 Février 2014

Date d'affichage :

21 Février 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-six février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Mme Inès GALLO à M. René SIESTRUNCK

M. Thierry AIMARD à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Cession de terrain au SyME05 pour l'implantation d'un poste de transformation à La Draye

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 25 octobre 2010 et du 22 juin 2012 relatives à l'enfouissement du réseau électrique et à la dépose du poste tour à La Draye ainsi qu'à la signature d'une convention avec le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes pour la dépose de la ligne HTA et l'installation à demeure d'une canalisation souterraine d'environ 20 mètres et d'un poste de transformation sur la parcelle communale A 966.

Il informe que compte tenu de la configuration du terrain et pour faciliter son accès, il est préférable d'installer le poste de transformation en bordure du chemin communal actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention avec le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes, pour la dépose de la ligne HTA et l'installation à demeure d'une canalisation souterraine d'environ 20 mètres sur la parcelle A 375 ,
- décide de déclasser 6 m<sup>2</sup> du domaine public et de les vendre au Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes au prix de 1 € pour la pose d'un poste de transformation,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente,
- précise que tous les frais de géomètre, de notaire et d'enregistrement sont à la charge du SyME05.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
René SIESTRUNCK

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**

**Séance du 26 Février 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 6

votants : 9

Date de la convocation :

21 Février 2014

Date d'affichage :

21 Février 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-six février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Mme Inès GALLO à M. René SIESTRUNCK

M. Thierry AIMARD à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Autorisation d'engager une dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2014

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 janvier 2014 l'autorisant à engager une dépense de 5.200 € TTC pour le paiement d'un poêle à granulés dans l'attente de l'adoption du budget, comme le permet l'article L1612-1 du CGCT. Il informe que lors de la pose, le fournisseur a rencontré des difficultés imprévues et que la facture définitive s'élève à 5.309,34 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à engager la dépense correspondant à la fourniture et la pose d'un poêle à granulés pour un montant de 5.309,34 € TTC,
- dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2014 lors de son adoption.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
René SIESTRUNCK